



Un violent feu s'est déclaré le mercredi 26 juillet dans la ferme rénovée appartenant à la famille de Jean-Noël Grosclaude, rue du Général de Gaulle.

Une trentaine de pompiers sont intervenus et ont pu sauver des véhicules, mais pas la maison qui est désormais inhabitable.

Bernard Legain dans le village au moment des faits a pu être présent tout au long des opérations. Il a prévenu Jean-Noël sur son lieu de vacances et ainsi pu récupérer, avec les indications données, des documents de l'entreprise mais aussi des objets personnels. Il a stocké, dans un bâtiment de la commune avec l'aide des agents techniques, le matériel de l'entreprise pour éviter les vols.

Dès le lendemain matin, une cellule a été organisée en mairie et après plusieurs appels téléphoniques un logement a été trouvé pour accueillir toute la famille dès leur retour.

De nombreux appels sont parvenus les jours suivants pour proposer un gîte, une maison, des habits, des jouets, des meubles, de la vaisselle, etc. ; appels provenant d'habitants du Territoire de Belfort (Auxelles-Bas, Auxelles-Haut, Chavannes-les-grands, Essert, Giromagny, Lepuix, Sermamagny ...) mais aussi de la Haute Saône et du Doubs. Tout a été mis en place pour que la famille puisse récupérer rapidement ce dont elle avait besoin ainsi que les dons financiers déposés en mairie.

Force est de reconnaître que l'altruisme existe toujours et même de se réjouir de cet élan de solidarité.

**Jean-Noël et toute sa famille remercient très sincèrement les personnes qui leur ont apporté soutien dans cette épreuve.**

Odile Richard

## Conseils Municipaux des 19 mai, 9 et 30 juin 2017

### Employés communaux

Renouvellement d'un contrat d'accompagnement à l'emploi à 35h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> juin 2017 et recrutement d'un emploi aidé à 24h/semaine en juin 2017.

Recrutement d'un saisonnier pendant la période estivale (Juillet et Août) en temps complet.

### Travaux de voiries

Suite à l'appel public à la concurrence publié le 13 avril 2017 relatif aux travaux de voirie rue du général de Gaulle et place Jean Peltier, quatre entreprises ont déposé leur candidature.

Après consultation des offres de services, des devis et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise ROGER MARTIN, pour un montant de 128 606.50€ HT.

### Travaux sylvicoles

Le conseil municipal accepte le programme de travaux de l'ONF pour l'exercice 2017 d'un montant total de 5 588,20 € répartis comme suit :

Entretien ou fonctionnement : 5 038.20 € HT  
Travaux avec une épareuse : 550€ HT

### Préemption de parcelles

Compte tenu des besoins de la commune d'élargir la voie communale, le conseil municipal décide de préempter sur la vente de la parcelle cadastrée n° 54 section D d'une surface de 4 ares, sise champs du frêne, au prix de 15 000 €.

### Bail de pâture

Un bail a été établi entre la Commune et M. Remy pour la mise à disposition de terrains communaux (parcelle AC 498, 500,502 et B 13). Le montant du loyer est fixé à 40 euros annuels.

## Sécurité

Afin de sécuriser la rue des écoles, **la rue de la paix est en double sens depuis le 4 septembre 2017**. La rue des écoles sera bientôt interdite. Les enfants devront être déposés au niveau de la place Jean Peltier (le marquage au sol a été réalisé) et pourront rejoindre l'école par le petit sentier longeant l'église.

Les barrières ont été installées **à la fin de la rue de la Couche** afin d'empêcher les véhicules de prendre ..... le sens interdit.

### Ouverture licence IV

**Nous aurons le plaisir de vous accueillir du vendredi 20 au jeudi 26 octobre 2017 de 18h à 21h à la salle espace rencontres** afin de passer un moment convivial et permettre ainsi de préserver la licence au sein de la commune.

### Autorisations d'urbanisme

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. Selon l'importance des travaux (clôture, portail, ravalement façade, toiture, changement de fenêtre, abris de jardin, piscine etc....) il faut déposer un permis ou une déclaration préalable. **Avant de commencer des travaux, il est recommandé de contacter la mairie.** Vous pouvez aussi consulter le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique logement pour accéder aux formulaires.

### Environnement

Les produits fongicides, algicides, bactéricides, utilisés pour nettoyer les toitures et les terrasses (y compris l'eau de javel) sont tous toxiques pour les êtres vivants de l'environnement.

**Il faut nécessairement se poser la question de la destination des eaux et déchets issus du nettoyage ;** et aussi de celle des eaux de la première pluie suivante qui seront inévitablement marquées d'un pic de pollution toxique.

## Rentrée Scolaire

Pour l'année scolaire 2017/2018, 43 enfants du CP au CM1 des deux Auxelles sont répartis dans le cadre du RPI sur Auxelles-Bas & Auxelles-Haut avec un retour de la semaine à quatre jours. Les enfants de grande section sont, depuis cette année, scolarisés à Lepuix-Gy.

**Auxelles-Bas** : CP (10), CE1 (6) et CE2 (6) soit 22 élèves avec Mme Sandrine Sarazin.

**Auxelles-Haut** : CM1 (7) et CM2 (14) soit 21 élèves avec Mme Laëtitia Berna et Mme Aurélie Noël.

Les 10 enfants de la maternelle, petite section, moyenne section et grande section sont accueillis à Lepuix Gy.

## Equipe technique



**M. Anthony Jeanpierre** (à droite) **nouvel agent technique polyvalent au service de la commune**, recruté (pour une durée de 20h /semaine) le 20 juin 2017 en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi en remplacement de Jean-François Fabio.

Reconduction du contrat de M. Florian Heck pour une durée de un an à compter du 1<sup>er</sup> juin en temps complet.

Ils sont tous les deux sous la responsabilité de

Bernard Legain. L'Etat a décidé cet été de réduire (voire supprimer) la possibilité pour les communes d'avoir recours à des emplois aidés. Le budget de fonctionnement va donc être en augmentation pour 2018 et les jeunes ne pourront plus se former aux emplois communaux.

## Recette

### Ardéchois / Gâteau à la crème de marron

Ingrédients : 200g de farine, 200g de sucre en poudre, 50g de beurre fondu, 3 c à soupe de crème fraîche, 250g de crème de marrons, 1 sachet de levure, 1 sachet de sucre vanillé, 2 œufs.



Travailler les œufs entier avec le sure et le sucre vanillé. Ajouter la farine et la levure.

Mélanger jusqu'à ce que la pâte soit homogène. Ramollir le beurre puis l'ajouter à la crème de marron. Verser la préparation dans un moule que vous aurez préalablement beurré.

Mettre au four à 200° pendant 30 minutes.

Bonne dégustation.

## Salle Bernard Tritter

### Activités

**Club de l'amitié** : jeudi à 14h

**Gymnastique d'entretien** : mercredi de 18h15 à 19h15

**Gym Ballon** lundi de 18h15 à 19h15

**Zumba-Fitness** lundi de 19h30 à 20h30

### Manifestations

**Tartiflette** le 7 octobre

**Halloween** le 4 Novembre

**Bourse aux jouets** le 5 Novembre

**Repas annuel des 65 ans et +** le 18 Novembre

**Spectacle de Noël** le 9 décembre

## Fleurissement du village



La commission fleurissement a reçu cet été le jury départemental et celui de la route des villages fleuris.

Les deux jurys ont parcouru les rues et noté l'effort réalisé par les bénévoles pour l'embellissement du village. Les échanges ont été très constructifs et les conseils de professionnels appréciés.

La commission fleurissement est ouverte à tous les habitants. Vous pouvez contacter la mairie si vous souhaitez y participer.

## Déchetteries Fixe & Mobile

**A compter du 1<sup>er</sup> Octobre**, la déchetterie fixe à Etueffort passe à l'heure d'hiver du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 17h.

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018**, la déchetterie mobile ne sera plus installée rue des maisons du bois mais à l'éco-point sur la zone de la Goutte d'Avin.

## Bibliothèque

### Horaires d'ouverture :

Mardi et vendredi de 16h30 à 17h30

Samedi de 13h30 à 15h30

Si vous souhaitez donner un peu de votre temps pour tenir une permanence à la bibliothèque (il manque des bénévoles) merci de bien vouloir contacter Claudine au **03 84 29 33 64**

## Mairie

### Horaires d'ouverture :

Mardi, jeudi et samedi matin de 8h30 à 11h30.

Tél. : 03 84 29 32 93

Email : [commune.auxelles.bas@wanadoo.fr](mailto:commune.auxelles.bas@wanadoo.fr)

Site : <http://www.auxelles-bas.com>

